AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2021-0376 /PRES promulguant la loi n° 017-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-012/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge conclu le 13 août 2020 à Washington, entre le Burkina Faso et le Millennium challenge corporation (MCC), pour le financement d'un second compact du Millennium Challenge au Burkina Faso

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la lettre n°2021-042/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 27 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 017-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-012/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge conclu le 13 août 2020 à Washington, entre le Burkina Faso et le Millennium challenge corporation (MCC), pour le financement d'un second compact du Millennium Challenge au Burkina Faso;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 017-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-012/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge conclu le 13 août 2020 à Washington, entre le Burkina Faso et le Millennium challenge corporation (MCC), pour le financement d'un second compact du Millennium Challenge au Burkina Faso.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 mai 2021

Rack Marc Christian KABORE

BURKINA FASO
------UNITE-PROGRES-JUSTICE

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°017-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-012/PRES DU 20 OCTOBRE 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DU
MILLENNIUM CHALLENGE CONCLU LE 13 AOUT 2020 A
WASHINGTON, ENTRE LE BURKINA FASO ET LE MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION (MCC), POUR LE FINANCEMENT
D'UN SECOND COMPACT DU MILLENNIUM CHALLENGE AU
BURKINA FASO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu La Résolution N°001-2020 du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-012/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord du Millennium challenge conclu le 13 août 2020 à Washington, entre le Burkina Faso et le Millennium challenge corporation (MCC), pour le financement d'un second compact du Millennium Challenge au Burkina Faso.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 20 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

le Vice-président

Batio Nestor BASSIER

Le Secrétaire de séance

Maïmouna OUEDRAOGO/SAWADOGO